



REGLEMENT INTERNE

EQUIPEMENTS :

- ⇒ Le maillot et le short de match sont mis à disposition par le club, ils seront entretenus à tour de rôle par les familles et rendus avant la prochaine rencontre.
- ⇒ Chaque licencié sera personnellement doté d'une chasuble (à apporter lors des entraînements).
- ⇒ Les chaussures de sport adaptées à la pratique du sport en salle et **ne devant servir qu'en salle** restent à la charge de la famille.

ENTRAINEMENTS : (chasuble, gourde, short ou jogging et chaussures de sport en salle exigés)

- ⇒ En cas d'absence **l'entraîneur doit être prévenu** à minima dans la journée.
- ⇒ Le joueur doit être en tenue de sport pour l'heure de l'entraînement.
- ⇒ Les parents doivent s'assurer de la présence de l'encadrant au début de chaque entraînement.
- ⇒ Les responsabilités du club et de l'entraîneur ne sont engagées que pendant la durée de l'entraînement et durant les matchs, à l'exception des vols pouvant avoir lieu dans les vestiaires.
- ⇒ L'usage des colles et résines (même lavable à l'eau) est interdit lors de l'ensemble des entraînements, des rencontres amicales et tournois internes toutes catégories. Tout manquement constaté peut être poursuivi conformément à la législation en vigueur et sanctionné d'une contravention de première classe, soit 38€ en vertu de l'article R.610-5 du code pénal. Toute contravention sera à la charge de l'équipe contrevenante.

Attention, pendant les vacances scolaires, il peut ne pas y avoir d'entraînement, veuillez le vérifier avant de laisser votre enfant.

MATCHS :

L'horaire et les lieux des matchs sont précisés par l'encadrant(e).

Dans tous les cas : Respecter l'heure de RDV donnée par l'encadrant(e).

- ⇒ L'usage des colles et résines lavable à l'eau est uniquement toléré lors des matchs en catégorie séniors et plus de 16 ans.

TRANSPORT:

- ⇒ Chaque encadrant(e) ou parent référent propose un calendrier de transport au cours de la saison.

En cas d'empêchement, le parent désigné devra trouver un(e) remplaçant(e).

- ⇒ Chaque déplacement en véhicule est réalisé sous l'entière responsabilité du conducteur en aucun cas la responsabilité du club ne pourra être engagée.

DISCIPLINE:

Le code sportif (voir ci-dessous) doit être respecté par tous. Les entraîneurs/coachs sont les premiers garants de sa bonne application.

Toutes les personnes titulaires d'une licence au sein du club peuvent solliciter la commission éthique.

Causes possibles : attitude lors d'entraînement, comportement en/hors match, exclusion en match pour attitude antisportive envers officiel, arbitre, adversaire, partenaire, public ...).

La commission d'éthique après avoir entendu les parties prenantes (joueur, entraîneur, juge arbitre, parent, ...) se prononcera sur les suites à donner.

Elle pourra différer sa décision au cas où elle-même serait en attente d'une décision provenant d'une autre instance (CD44, Ligue).

La commission éthique a toute latitude pour définir son échelle de sanction. Tout en essayant de garder un côté éducatif (présence obligatoire à certaines activités inhérentes à la vie du club, avertissement), elle aura la possibilité de prononcer des suspensions (avec ou sans sursis), des exclusions de l'activité (partielle ou définitive) pour les cas les plus graves.

Règles appliquées systématiquement :

- **Tout joueur sanctionné par une disqualification directe (avec ou sans rapport) lors d'un match sera entendu par la commission éthique.**
- **Si cette disqualification entraîne une pénalité financière, elle sera à la charge du joueur.**

Le handball est un plaisir et une détente pour tous et cela passe par le respect de l'adversaire, de l'arbitre, des dirigeants, de ses coéquipiers et du matériel mis à la disposition de chacun.

La signature des licences c'est l'engagement à respecter le règlement du club et à participer activement à sa vie. Les parents s'engagent pour les enfants mineurs.

CODE DU SPORTIF

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter adversaires et partenaires
4. Refuser toute forme de violence ou de tricherie
5. Être maître de soi en toutes circonstances
6. Être exemplaire, généreux et tolérant

MANIFESTATIONS :

⇒ Pot d'accueil, Fête du club, Tournoi(s) et Assemblée Générale

Votre présence à ces manifestations est recommandée pour le bon fonctionnement de l'association et montre votre attachement aux responsables.

OBLIGATIONS :

Par l'adhésion au club :

Le joueur s'engage à :

- ⇒ Donner un peu de son temps pour le bon déroulement des rencontres à domicile.
- ⇒ Accepter de faire la table de marque et/ou de l'arbitrage quand il sera nommé par les responsables. Les licenciés majeurs seront désignés à tour de rôle pendant la saison pour la fonction de responsable de salle et/ou de tuteur d'arbitre.
- ⇒ Respecter l'horaire donné par son responsable en cas de désignation.
- ⇒ Trouver son remplaçant lors d'une indisponibilité et en aviser son responsable.

Le parent s'engage à :

- ⇒ Participer aux différents roulements établis (bar, voiturage, lavage des maillots).
- ⇒ Faire respecter le règlement du club par son enfant.

Ce règlement est consultable à l'affichage (au complexe) et sur le site du Savenay Handball.

Voté et Approuvé par les membres du bureau

**F.ROHART
Président du SHB**